



Pétition

Depuis 90 ans, la FNATH se mobilise, notamment, pour améliorer l'indemnisation des victimes du travail, et, au-delà, de tous les accidentés de la vie. Pour la première fois depuis 1898, une proposition de loi a été déposée pour améliorer l'indemnisation des victimes du travail par une cinquantaine de députés de la majorité, sous la houlette du député du Calvados, Jean-Yves Cousin. Une occasion importante de faire avancer la législation. Mais sans une forte mobilisation de l'ensemble de nos adhérents, cette proposition de loi risque de rester dans les tiroirs de la République. C'est pourquoi nous lançons une pétition sous la forme d'une carte postale que nous vous invitons à renvoyer dans l'enveloppe jointe à ce présent numéro d'*A part entière*. Le célèbre dessinateur Cabu nous soutient dans cette action et nous a offert son dessin. Nous comptons, bien entendu, sur une forte mobilisation des lecteurs du journal pour participer. Le futur de cette proposition de loi est donc entre vos mains. À vous de choisir si vous souhaitez vous mobiliser simplement en renvoyant cette carte-pétition et en en parlant autour de vous, ou si vous décidez de la mettre à la poubelle, et donc, par la même, de repousser l'occasion d'améliorer l'indemnisation des victimes du travail.

Vous ne pourrez pas dire que vous ne le saviez pas !

Pour en savoir plus, rendez-vous en page 20

La FNATH remercie la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN) et Chorum qui lui ont permis la publication de ce hors-série.



Le mot du président

“ On n’a jamais eu autant besoin de la FNATH ! ”



© NAD'ART

On peut être fier d'appartenir à une association qui célèbre ses 90 ans, témoignant d'une longévité exceptionnelle au service de toutes les personnes accidentées. Compter le nombre de personnes aidées depuis toutes ces décennies représenterait un immense défi -il y en a tant eu ! On ne saurait dire non plus combien de militants, sur le terrain, exactement, ont fait en sorte que notre association devienne efficace et représentative, ils ont été aussi si nombreux. Qu'ils en soient remerciés ! Malgré les difficultés que traverse tout mouvement associatif, notre association est devenue un acteur incontournable de notre histoire sociale.

Combats

Quand notre association a été créée, en octobre 1921, il n'existait qu'une loi : celle de 1898, qui semblait déjà dépassée. De nombreux combats, vous le verrez dans ce hors-série consacré à nos 90 ans, ont été remportés. Parmi ceux-ci, je me plais à rappeler la loi de septembre 1954 qui bénéficie aujourd'hui encore à des millions

de personnes, qui ignorent qu'elles la doivent à la FNATH. Après 2 ans de mobilisation, la Fédération arracha la loi instituant la revalorisation annuelle des rentes, évitant que la victime du travail et sa famille ne se retrouvent avec une pension misérable quelques années après l'accident du fait de l'inflation. Au-delà de cet exemple, les combats que nous avons menés ont été multiples.

Transmettre

Enfin, nous ne pouvons nous contenter de regarder vers le passé. Il nous appartient de nous projeter vers l'avenir et de faire en sorte d'utiliser l'expérience de nos aînés pour intervenir toujours et encore sur tous les sujets de société. Aujourd'hui, comme en

Nous ne pouvons nous contenter de regarder vers le passé. Il nous appartient de nous projeter vers l'avenir.

1921, mais différemment, la société « produit » toujours des personnes accidentées de la vie qui ont besoin de notre soutien, de nos compétences juridiques et de nos services. Nos adhérents, nos sympathisants, nos militants sont de grande qualité, ils sont méritants, volontaires... : il faut leur transmettre notre histoire. Il faut profiter des 90 ans de la FNATH pour la diffuser largement, car, vous le savez, vous n'avez jamais eu autant besoin de nous ! <>

Jean-Pierre Monier